Chambre Métiers Artisanat
PAYS DE LA LOIRE

# Attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint / partenaire de PACS [1]

Document à saisir directement et imprimer avant signature. Vous pouvez aussi l'imprimer vierge et le remplir manuellement.

**Je soussigné(e),**

NOM : RICARD ABOU EL FATH

Prénom : Khaoula

déclare sous ma responsabilité, avoir informé mon conjoint/ partenaire de PACS

☐ Madame, ☒ Monsieur, (cocher la case)

NOM : RICARD

Prénom : Yoann - stéphane - Patrick

avec lequel/laquelle je suis marié(e) sans contrat [2] ou bien avec un contrat qui prévoit des biens communs aux conjoints, ou pacsé(e), sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à BOURNEAU
le 20/11/2025

Signature (de la personne immatriculée)

KRA

(1) Article L526-4 du code du commerce
Lors de sa demande d'immatriculation à un registre de publicité légale à caractère professionnel (Répertoire des Métiers ou/et Registre du Commerce et des Sociétés) la personne physique mariée sous un régime de communauté légale ou conventionnelle doit justifier que son conjoint a été informé des conséquences sur les biens communs des dettes contractées dans l'exercice de sa profession.
L'article R123-121-1 précise les modalités d'application du présent article (cf. attestation bourgogne FC)

(2) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

Date de mise à jour : 31 mai 2024